



smitduvum

Communiqué de presse

Le 21 octobre 2024

Le SMITDUVM renforce encore les dispositifs de protection de ses installations

Le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) a en charge le traitement des déchets pour plus de 640 000 habitants de 19 communes du Val-de-Marne.

Avec la protection du pouvoir d'achat de nos habitants ainsi que la contribution à la transition écologique et énergétique, la protection de nos installations et de nos outils industriels participe des préoccupations cardinales de notre syndicat intercommunal.

Ainsi, la montée en température d'un équipement de l'unité de valorisation énergétique de Créteil, survenue le 28 février 2024, a permis de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de prévention des risques et l'importance des mesures de transparence et de vigilance que le SMITDUVM met en œuvre. Peuvent ainsi être citées, la commande immédiate d'un rapport d'incident, une visite de contrôle inopinée par nos équipes administratives et techniques qui s'est déroulée le 6 mars, la commande d'une contre-expertise indépendante le 16 avril, la subordination de toute remise en marche de l'équipement à un accord préalable éclairé du comité syndical, la publication de deux communiqués de presse les 28 février et 8 mars et la présentation à nos instances, à trois reprises, de points de situation les 4 avril, 26 juin et 17 octobre derniers.

C'est un dispositif de plus qui va désormais rejoindre l'éventail des mesures de protection et de précaution qu'impulse notre syndicat. En effet, répondant à une demande formulée de longue date par le SMITDUVM, la préfecture du Val-de-Marne vient, enfin, de publier, le 18 octobre 2024, l'arrêté de création de la commission de suivi de l'unité de valorisation énergétique de Créteil.

« Constituée de cinq collèges représentant les collectivités territoriales, les riverains ou les associations, l'exploitant ainsi que les salariés du site et les services de l'État, cette commission sera un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par l'exploitant, notamment pour prévenir les risques d'atteinte à l'environnement et à la santé des riverains. Elle permettra de suivre l'activité de l'usine et de promouvoir l'information du public » précise le courrier adressé par madame la Préfète aux membres de la commission, laquelle se réunira, pour la première fois, d'ici la fin de l'année.

Le SMITDUVM se réjouit donc de pouvoir accompagner, par ces nouvelles mesures de prévention et de transparence, le puissant développement de l'usine dont les capacités et la contribution à la transition écologique et énergétique vont croître en 2025 avec la création d'un 3e four et d'une station d'hydrogène.